

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée F 1514 appartenant à Messieurs PETIT Sylvain, PETIT Pascal, PETIT Daniel, PETIT Ginette sise « 16 route de Briis » pour un montant estimatif de 2 143 € N°2026-072

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 08 octobre 2026 à 20h00, sous la présidence de Monsieur Jérôme CAUËT, Maire de Marcoussis, dans la salle du conseil municipal de la mairie de Marcoussis.

Etaient présent.e.s sur 29 conseiller.ère.s : 23

M. Jérôme CAUËT, Mme Hébé POUCHOU, M. Jules THOMAS, Mme Emmanuelle GREZE, M. Enzo SODANO, Mme Katia TOMÉ, Mme Arlette BOURDELOT, Mme Véronique MILELLI, M. Thierry CUISIN, M. Olivier THOMAS, M. Christophe ROYER, M. Philippe ARNAUD, M. Philippe PRAS, Mme Natacha EL HAYEK, Mme Fabienne LAFON, M. Damien ROUSSEAU, M. Sébastien BOUET, M. Olivier CORPACE, Mme Noémie GERVET MOUCHAIN, Mme Nathalie DEGUEN, M. Frédérick BABY MARINPOUY, Mme Jade BENADY, M. Léon CLEMENT.

23 présent.e.s formant la majorité des membres en exercice.

Absent.e.s excusé.e.s ayant donné procuration : 5

Mme Sandrine BOËTE à Mme Natacha EL HAYEK
M. Patrick MOUCHELIN à Mme Hébé POUCHOU
M. Gilles GUILLAUME à Mme Arlette BOURDELOT
Mme Laurence AMICHAUX à Mme Fabienne LAFON
Mme Virginie DA CRUZ à Mme Katia TOMÉ

Absent.e : 1

Mme Sandrine COFFINET

Nombre de votant.e.s : 28

Mme Véronique MILELLI a été désignée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Enzo SODANO

VU l'article L.2122- 21 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDÉRANT qu'un accord amiable a été trouvé avec les propriétaires, Messieurs PETIT Sylvain, PETIT Pascal, PETIT Daniel et Madame PETIT Ginette de céder à la commune une partie agricole de la parcelle cadastrée F 1514 (*cf. Plan cadastral ci-joint*) d'une superficie approximative avant bornage de 2 143 m² au prix de 1 € le m² sise « 16 route de Briis ».

CONSIDÉRANT la volonté de la commune de protéger les terres agricoles ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée F 1514 appartenant à Messieurs PETIT Sylvain, PETIT Pascal, PETIT Daniel et Madame PETIT Ginette sise « 16 route de Briis » d'une superficie approximative avant bornage de 2 143 m² au prix de 1 € le m².
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette affaire,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2026 ;
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

**Le Maire,
Jérôme CAUËT**

